

Son président : Romain LAVERDANT, 20 chemin de La Croix Jaby, 23230 Gouzon  
Tél. : 06.64.61.64.00 - Mail : [ffc23.pr@laposte.net](mailto:ffc23.pr@laposte.net)



## Règlement « participant » 09/2023

Le « Challenge Vert VTT FFC Creuse» est mis en place par le Comité Départemental FFC de la Creuse. Il regroupe des randonnées à fréquence mensuelle réparties sur l'ensemble du département. L'organisation de chaque randonnée incombe à un club creusois affilié à la Fédération Française de Cyclisme suivant les dispositions suivantes :

### Dispositions générales :

**Ouverture** : à tous, licencié(e)s FFC ou non (*pas de certificat médical obligatoire*).

**Assurances** : chaque participant(e) doit être titulaire d'une assurance pour responsabilité civile, dommages corporels et matériels.

Les organisateurs du « Challenge Vert FFC Creuse » recommandent à chaque participant(e) de souscrire une assurance « individuelle accident ». Cette assurance couvre les accidents corporels comme par exemple : les frais de traitement restant à la charge de la victime, la perte éventuelle de salaire, ou les conséquences d'une incapacité permanente, ceci dans l'hypothèse où l'assurance en responsabilité civile de l'organisateur ne peut pas jouer parce qu'il n'est pas reconnu comme responsable, ce qui est le cas lorsque l'on se blesse seul(e).

**NB** : La licence FFC offre une couverture « à la carte » suivant les activités pratiquées (*compétition, randonnée, encadrement...*) et diverses options d'assurances : <https://wwwffc.fr/pratiquer/se-licencier/>

**Matériel:** les VTT à assistance électrique sont les bienvenus

**Activités d'accompagnement :** randonnée pédestre, running sur les circuits ouverts

### Inscriptions :

L'**inscription en ligne par Yapla est à privilégier** pour des raisons d'organisation et de sécurité :

- quantité de ravitaillement à prévoir
- éviter les files d'attente aux inscriptions sur place
- meilleure lisibilité des données comme les adresses mail et les coordonnées téléphoniques
- facilité de remboursement en cas d'annulation de la manifestation

Cependant, les inscriptions à l'avance avec bulletin papier et sur place restent acceptées **mais avec un surcoût de 2 euros pour les plus de 10 ans (non applicable pour les jeunes jusqu'à 10 ans inclus).**

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

### Tarification :

- **5,00 € :** vététistes de plus de 14 ans
- **3,00 € :** vététistes de 11 à 14 ans, randonneurs pédestres et runneurs de 11 ans et +
- **Gratuit :** pour tous les jeunes jusqu'à 10 ans inclus

**NB :** l'âge pris en compte est celui au jour de l'épreuve

Si la randonnée est annulée les engagements sont remboursés.

### Circuits - Distances :

Chaque manifestation propose :

- 3 à 4 circuits VTT avec des distances allant de 10 à 50 km sans obligation de portage, et sans descentes dangereuses.
- 1 (ou 2) circuit(s) pédestre(s) :
  - 8 à 10 km si un seul circuit est au programme
  - 12 à 15 km si un second circuit est proposé

Le « Challenge Vert VTT » se pratique sur des chemins et portions de route ouverts à la circulation dans le respect du code de la route et des consignes données par les membres de l'organisation.

### Formule :

Chaque participant effectue la randonnée à allure libre sous sa propre responsabilité.

**Pour les vététistes :** lors des formalités de validation de l'inscription, une plaque numérotée et des colliers de fixation sont remis à chaque vététiste. Avant d'accéder au circuit, il fixe lui-même cette plaque à l'avant du guidon. Elle sera retirée et récupérée à l'arrivée de la randonnée par une personne de l'organisation munie de pinces coupantes (ne pas arracher soi-même cette plaque : elle serait détériorée et rendue inutilisable pour une prochaine organisation).

**Pour les marcheurs et runneurs :** un bracelet numéroté et à usage unique est remis à chaque marcheur ou runneur. Il doit être mis au poignet avant le départ et restitué à l'arrivée à la personne de l'organisation chargée de leur collecte

**Important :** plaques et bracelets doivent être restitués pour des raisons de sécurité. Cela permet d'attester du retour de chaque participant. De même, pour éviter le lancement de recherches inutiles, tout abandon doit être signalé à l'organisation et ce, quelle qu'en soit la raison, avec restitution de la plaque de cadre pour les vététistes ou du bracelet pour les marcheurs et runneurs. En cas de manquement, la randonnée ne sera pas comptabilisée pour l'attribution des récompenses finales.

## Balisage :

Un balisage spécifique « Challenge Vert FFC Creuse » est mis en place :

- Les parcours **VTT** sont balisés en **jaune**
- Les parcours **pédestres** sont balisés en **blanc**
- Les **bifurcations entre circuits** sont matérialisées **50 m avant le carrefour** ainsi que **dans le carrefour** avec indication des distances

Dans certaines situations, sur les parties goudronnées, un marquage au sol peut être présent en complément lorsqu'il y a un changement de direction

Sur le site de départ, est mis en place un **grand tableau récapitulatif**, avec ce règlement, une carte générale des circuits, et, pour chaque circuit : indications du kilométrage, du dénivelé, des couleurs du balisage et de l'emplacement des points de ravitaillement + 2 numéros de téléphone de 2 responsables « sécurité » de l'organisation: **à charge de chaque participant de mémoriser à minima ces numéros de contact sur son smartphone** (ou par toute autre méthode...)

## Ravitaillements :

La plaque de guidon numérotée fournie aux vététistes, ou le bracelet fourni aux randonneurs pédestres et runneurs, attestent de leur inscription et leur autorisent l'accès aux divers points de ravitaillement.

Un point de ravitaillement collectif et convivial est proposé à tous à l'arrivée.

## Sécurité :

Le **port du casque** est obligatoire pour tous les vététistes, sur tout le parcours.

Seuls sont autorisés les VTT conformes aux normes pour la pratique du tout terrain et en bon état de fonctionnement pour ne pas se mettre ou mettre autrui en danger.

Le « Challenge Vert FFC Creuse » n'est pas une course, mais il n'en demeure pas moins une épreuve physique qui exige une bonne condition physique. Chaque participant doit veiller à s'assurer qu'il est apte à surmonter cette épreuve en consultant au besoin son médecin pour un avis médical.

L'organisateur n'est pas en position de pouvoir contrôler l'état de santé des participants. Il ne peut être tenu pour responsable en cas de dommages et séquelles pendant et après la randonnée.

Des membres du club organisateur assurent l'ouverture et la fermeture de chaque circuit.

**Rappel** : les numéros de téléphone des responsables « sécurité » de l'organisation sont affichés sur le tableau positionné sur le site de départ: **à charge de chaque participant de les mémoriser sur son smartphone** (ou par toute autre méthode...)

## Respect de l'environnement :

Le parcours peut traverser des zones sensibles, c'est-à-dire un espace protégé. De ce fait **et d'une manière générale**, il est indispensable que chaque vététiste, chaque marcheur, soit un ambassadeur de la bonne pratique de son sport pour démontrer qu'il n'est pas incompatible avec le respect de l'environnement. Pour cela quelques règles élémentaires sont bonnes à rappeler :

- ▶ Ne jeter aucun déchet dans la nature : des poubelles de tri sélectif sont mises à disposition à chaque point de ravitaillement et sur la zone de départ et d'arrivée.
- ▶ N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation : ils sont les seuls autorisés.
- ▶ Respecter la flore et la faune

- ➡ Veiller à ne pas effrayer les promeneurs ou les animaux domestiques
- ➡ Ralentir aux abords et dans les villages traversés, adopter une attitude conciliante avec les habitants.
- ➡ Être courtois et attentifs envers les autres participants et les bénévoles de l'organisation.

## Données numériques :

De par sa participation, chaque randonneur accepte que son adresse mail soit collectée et utilisée pour lui communiquer des informations relatives au Challenge Vert.

En s'inscrivant au Challenge Vert, chaque participant accepte implicitement que son image, prise dans le cadre de la manifestation, soit utilisée à titre d'information.

Un participant (*ou son responsable légal*) pourra demander que soit supprimé un cliché publié sur le site Internet du CD FFC Creuse, sur ses pages Facebook, s'il estime que celui-ci nuit à son image. Il devra adresser une requête en ce sens auprès du CD FFC Creuse représenté par son président.

L'organisation n'est pas responsable de la diffusion d'images par tout autre canal que ceux énumérés dans le paragraphe ci-dessus.

## Récompenses

Un tirage au sort de lots est effectué sur chaque organisation entre tous les participants (VTT, pédestres, runneurs) et affiché lisiblement à l'arrivée.

Un récapitulatif des participants est établi par le club organisateur à l'issue de chacune des épreuves.

A l'issue de la dernière épreuve des lots sont remis aux participants les plus assidus (**à minima à ceux qui ont participé à toutes les randonnées du Challenge Vert en cours**). Un tirage au sort complémentaire pourra être effectué entre ceux qui auront été présents sur 8 épreuves sur les 9 au programme.

**Tout participant ou accompagnateur au « Challenge Vert FFC Creuse » est censé connaître le présent règlement, l'accepter et s'engager à le respecter sans réserve.**

Dernière mise à jour du règlement « participant » : **30 septembre 2023**

Version précédente : **25 octobre 2022**

